



L'aide juridique 100% mais droit

Par **bohl**, le **28/05/2008** à **21:20**

bon soir dans le cadre de la procédure introduite devant le tribunal de grande instance avec l'aide juridictionnelle a 100% les frais honoraire, frais procédure, et intéressement d'un montant de 10% des sommes perçues je dois donner à mon avocat ou pas avec l'aide juridique

Par **ly31**, le **08/06/2008** à **21:09**

Bonsoir,

Avez-vous obtenu l'aide juridictionnelle à 100% ? ? ?

Si oui, êtes-vous en possession de la liste des Avocats ?

À vous lire

ly31

Par **ly31**, le **08/06/2008** à **21:09**

Bonsoir,

Avez-vous obtenu l'aide juridictionnelle à 100% ? ? ?

Si oui, êtes vous en possession de la liste des Avocats ?

A vous lire

ly31